

POLITIQUE

Villepin trahi par les chiffres

Emploi . Devant le faible niveau de créations d'emplois enregistré, malgré le lancement du contrat précaire CNE, le gouvernement s'en prend aux statisticiens.

Mieux vaut un emploi, même précaire, même jetable, que le chômage, répète le gouvernement Villepin. Au nom de ce principe, le contrat nouvelles embauches (CNE) puis le contrat première embauche ont été lancés. À coup sûr, tôt ou tard, la démonstration serait faite que la déréglementation du travail constitue le meilleur moyen de créer de l'emploi. Hélas, les statistiques officielles se suivent et ne vérifient pas ce théorème économique. Trahis par les chiffres, les ministres s'en prennent donc... aux statisticiens.

reproches aux services de l'insee et de la dares

Le signal de l'offensive avait été donné au début de l'année par les services de M. Borloo, ministre de la Cohésion sociale. Les services de l'INSEE et de la DARES, la direction des études et des statistiques du ministère de l'Emploi, s'étaient vu reprocher de ne pas prendre en compte les créations d'emplois dans les petites entreprises, autrement dit de ne pas enregistrer les effets - forcément positifs... - de la mise en place du CNE. Autre accusation : les statistiques ne mesureraient pas correctement les créations de postes dans le secteur des services à la personne, un domaine où, avec son plan de cohésion sociale, Jean-Louis Borloo se targue de donner naissance à des centaines de milliers d'emplois. Au total, maugrée l'entourage des ministres, ce sont « des dizaines de milliers d'emplois, même partiels, (qui) restent aux portes des statistiques ».

Vendredi dernier, rebelote. L'INSEE publie un bilan provisoire de l'évolution de l'emploi salarié en 2005 : il fait état d'une très faible augmentation (0,1 % au 4e trimestre, 0,4 % sur l'année entière), soit en tout et pour tout 64 800 postes créés. Une fois encore, le décalage saute aux yeux entre, d'un côté, la baisse du chômage indiquée par l'ANPE (moins 126 800) et la création d'emplois. Surtout, six mois après le lancement du CNE, la démonstration n'est toujours pas faite de l'efficacité de ce nouveau contrat précaire pour « libérer » l'emploi. Alors, le gouvernement relance ses attaques contre l'INSEE, dont les statistiques seraient en somme tronquées.

Dans les services de l'INSEE comme à la DARES, la coupe est pleine. « D'accord pour dire que les statistiques sur l'emploi sont améliorables, en particulier pour les entreprises de moins de 10 salariés : nous demandons d'ailleurs depuis longtemps des moyens suffisants pour les compléter. Mais pas d'accord pour dire qu'elles ne valent rien », dit Julie Herviant, du syndicat CGT de l'INSEE. « Si nous avons fait une erreur, elle est limitée à quelques milliers d'emplois, et non quelques dizaines de milliers. Avec une croissance de 1,4 % l'an dernier, on ne peut de toute façon pas espérer des choses miro-bolantes », précise Olivier Marchand, le responsable du département emploi de l'institut. « Il est inexact que les chiffres publiés par l'INSEE et la DARES n'intègrent aucunement les entreprises de moins de dix salariés ou ne couvrent pas les emplois aidés. » Si ces chiffres ne montrent pas d'accélération de l'emploi dans ces sociétés, « c'est parce qu'aucune des sources existantes ne montre pour l'instant le moindre frémissement en la matière », renchérit l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, Sud) de l'INSEE. Avant de décrypter sans ambiguïté l'attitude du gouvernement dans cette affaire : « Il faut faire croire que la situation de l'emploi s'améliore vite et fort grâce aux nouveaux contrats précarisant le travail des jeunes et des seniors. Et pour cela, il s'agit de décrédibiliser les statistiques actuellement disponibles tant qu'elles ne confirment pas le credo gouvernemental. »

faire croire quela situation de l'emploi s'améliore

Même son de cloche à la DARES, où l'intersyndicale (CGT, UNSA, SNU, SYNTEF-CFDT, SUD) dénonce des « pressions gouvernementales tout à fait inédites sur l'élaboration des chiffres de l'emploi ». Les délais de publication de certaines études sont ainsi allongés, d'autres travaux, prêts à être publiés, par exemple sur les licenciements, les effets du PARE ou le retour à l'emploi des chômeurs, « paraissent enlisés ». Ainsi, la politique de l'emploi de l'équipe Villepin ne se contente pas de condamner les salariés, jeunes et moins jeunes, à la précarité : la mise en cause de l'indépendance des statisticiens, garante de la crédibilité de leur travail, pourrait bien faire partie des dommages collatéraux.

Yves Housson